



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29269

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les handicaps structurels dont souffre l'industrie réunionnaise. En l'occurrence, la Réunion doit encore compter avec un développement très tardif comparé à celui de l'Europe et parallèle à celui d'industries de pays au coût de la main-d'oeuvre moins élevé. A cela s'ajoute l'absence de matières premières, le coût élevé du transport et du stockage, l'éloignement des marchés ainsi que le manque de main-d'oeuvre qualifiée. Dans ce contexte, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les orientations qu'il compte suivre dans le but d'atténuer, voire de supprimer ces handicaps.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement s'attache à réduire les handicaps de la Réunion dans le domaine industriel comme dans d'autres. C'est pourquoi le soutien aux projets de développement réunionnais ne s'est pas démenti toutes ces dernières années. En particulier, la France a fait inscrire la Réunion parmi les zones dites « d'objectif 1 », ce qui lui permet de bénéficier d'un soutien national et communautaire très important. Ce classement sera reconduit pour la période 2000-2006. Cet effort de solidarité est au service des initiatives réunionnaises. Il ne saurait être question de se substituer à celles-ci et d'imposer depuis la métropole des solutions toutes faites qui ne seraient pas adaptées aux problèmes locaux. En ce qui concerne les services du secrétariat d'Etat à l'industrie, ceux-ci sont présents sur le terrain pour aller au devant des entreprises, examiner avec elles leur situation et accompagner la mise en oeuvre de leurs projets. C'est ainsi qu'ils visitent une centaine d'entreprises par an et qu'ils ont instruit en 1998 quarante-cinq projets pour 14,8 MF d'interventions.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29269

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2605

**Réponse publiée le :** 21 juin 1999, page 3848